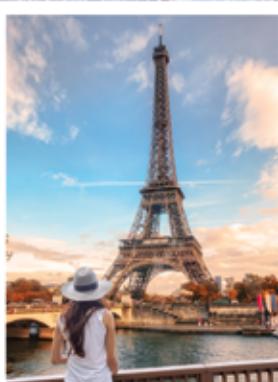




L'été évasion



Découvrez
le monde !



Circuits | Séjours | Journées | Parcs

BROCHURE GROUPES
2026

Bienvenue

Les + qui font notre différence



Une entreprise
à taille humaine



Un accompagnement
sur-mesure



Un site internet
& une brochure

Possibilité de stationner, gratuitement, votre véhicule sur notre parking pendant la durée de votre voyage (parking privé surveillé, non clos).
L'agence décline toutes responsabilités en cas de détérioration sur le véhicule.

Pourquoi choisir l'Été Évasion ?

- ✓ **Équipe à l'écoute et passionnée**
- ✓ **Agence de voyages du réseau Océlor Bus et Cars** pour vos voyages en autocar en France et vos transferts vers votre aéroport de départ en autocar de grand confort au départ de votre ville.
- ✓ **Adhérente au réseau Tourcom**, réseau national qui regroupe les agences de voyages indépendantes, un gage de sécurité.

💡 **Notre promesse** : Des voyages clés en main, des souvenirs inoubliables !



LAISSEZ-NOUS VOUS TRANSPORTER !

Découvrez l'édition 2026 de nos propositions de journées «clé en main».

Vous trouverez dans ce catalogue numérique nos nouveautés, nos idées de programmes et nos tarifs pour organiser vos sorties à la journée.

Nous sommes spécialisés dans la conception et l'organisation de voyages à destination des groupes constitués, nos voyageurs sont des Comités d'entreprises, des amicales de seniors, UTL, AVF, des groupes d'amis, des clubs de randonnées, des chorales, des comités de jumelage, des comités d'animation... Pour certains projets de voyages les tarifs groupes s'appliquent dès 10 personnes !

Au delà de cette brochure, nous vous proposons : circuit, séjours, city-break, parcs d'attractions... En France, en Europe et à l'international.

Grâce à notre expérience et notre passion, nous espérons cette année vous accompagner à nouveau dans la réussite de vos voyages !

Notre motivation, c'est votre satisfaction !

Notre équipe vous accueille dans ses locaux, ou se déplace sur rendez-vous.

Contactez-nous au 02 98 83 60 00



Bon voyage !

Nous nous attachons à sélectionner des prestations en privilégiant le respect des populations locales, de l'environnement et sommes sensibles aux moyens mis en place pour réduire notre impact lors de nos voyages.



Bienvenue à bord de nos autocars

BRETAGNE

TOUT
commence
en FINISTÈRE



Profitez d'un voyage sur-mesure, tout confort avec Elorn bus et cars, le spécialiste du transport de voyageurs en autocars dans le Finistère, nous organisons votre transport de A à Z de votre lieu de départ jusqu'à votre arrivée à destination en tenant compte de votre programme sur place. Nous vous garantissons un service sérieux avec des conducteurs professionnels à bord d'autocars récents conçus pour les séjours en France ou à l'étranger, les événements sportifs ou professionnels, les sorties scolaires...

- Siège inclinable
- Réfrigérateur
- Lecteur vidéo
- Climatisation
- Port USB
- Cafetière
- Wifi
- Toilettes
- Toilette
- Soutes à bagages



SÉCURITÉ



DE 36 À 89 PLACES



CONFORT



BY RÉSEAU OCÉLORN

le Roux
bus & cars

le Coeur
bus & cars

le Meur
bus & cars

Rolland-Kreisker
bus & cars



l'été
bus & cars

Hascoët
bus & cars

Kerjan
bus & cars

Ricouard
bus & cars

VOYAGES MERER

48, route de Saint-Pol - ZA du vern 29400 LANDIVISIAU
02 98 68 40 00



VOLS SAISONNERS *au départ de Brest* 2026

Pays	Destinations	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
CORSE	AJACCIO du 11/04 au 24/10/2026			● <i>A partir du 27/05</i>			●	
CORSE	BASTIA du 11/04 au 24/10/2026						●	
CORSE	FIGARI du 11/04 au 24/10/2026						●	
GRÈCE	ATHÈNES du 11/04 au 03/10/2026						●	
ESPAGNE	BARCELONE 13/02 au 27/03/26	●				●		
ESPAGNE	MINORQUE 09/04 au 22/10/2026				●			●
ESPAGNE	LANZAROTE 08/11/25 au 04/04/26						●	
ESPAGNE	MALAGA 11/04 au 24/10/2026		●				●	
ESPAGNE	PALMA DE MALLORCA 15/04 au 21/10/26				●			●
ESPAGNE	TENERIFE 08/11/25 au 04/04/26						●	
PORTUGAL	PORTO 03/04 au 23/10/26	●				●		
PORTUGAL	FARO 12/04 au 21/10/26				●			●
CRÈTE	HÉRAKLION 14/04 au 20/10/2026			●				
ANGLETERRE	LONDRES jusqu'au 18/10/26				●			●
MAROC	AGADIR à partir du 23/10/2025						●	
MAROC	MARRAKECH du 24/10/25 au 30/03/26	●				●		
MAROC	MARRAKECH à partir du 31/03/26			●				●
ITALIE	ROME 13/02 au 27/03/26	●					●	
ITALIE	PALERME SICILE 10/04 au 23/10/2026					●		
ITALIE	OLBIA SARDAIGNE 10/04 au 23/10/2026					●		

*sous réserve de modification en cours de saison

VOLS PONCTUELS *au départ de Brest* 2026

 BREST → ALBANIE
Départ le 1er mai 2026

 BREST → GRÈCE - KOS
Départ le 17 avril 2026

 BREST → GRÈCE - RHODES
Départ le 19 avril 2026
Départ le 18 octobre 2026

 BREST → PORTUGAL
MADÈRE - Funchal
Départ le 6 juin 2026

 BREST → CROATIE
MONTÉNÉGRO
Départ le 30 mai 2026

 BREST → SLOVÉNIE
LJUBLJANA
Départ le 25 mai 2026

 BREST → CHYPRE
Départ le 14 juin 2026

 BREST → CRÈTE
Départ le 26 octobre 2026

Journées



Déjeuner croisière dans le golfe du Morbihan
et l'Île aux Moines

Meilleure vente 2025

Tous les prix annoncés pour nos excursions à la journée sont "à partir de". Ils sont établis par personne sur la base de 50 participants minimum. Pour toute autre base de participants, le détail des prix est disponible sur simple demande pour chacun de nos programmes.

Nos gratuités

Pour les journées, nous vous accordons 1 gratuité pour 31 participants minimum et 2 pour 52 participants minimum, sauf mention contraire indiquée sur certains programmes spécifiques.

Les menus

Vous constaterez que nous ne mentionnons plus les détails des menus sur nos offres de journées, en effet pour un grand nombre de nos partenaires, professionnels de la restauration, il est difficile de nous annoncer un menu fixe pour nos programmes. Nous vous communiquerons le détail du menu lors de votre demande de devis.

Nos prix TTC par personne comprennent

- Le transport en autocar de grand tourisme au départ de votre ville et durant tout le programme.
- Le déjeuner au restaurant (sauf mention contraire)
- Les boissons à table 1/4 vin, eau en carafe et café.
- Les entrées, visites telles que mentionnées au programme.
- L'accompagnement par notre conducteur expérimenté
- L'assurance assistance - rapatriement

Nos prix TTC par personne ne comprennent pas

- L'assurance annulation
- Toute prestation non indiquée dans "Nos prix comprennent".
- Le supplément dimanche/jours fériés



CHATEAU DE KEROUZERE ET LES SAVEURS DE JADE

NOUVEAUTÉ 2026

En matinée, visite des Saveurs de Jade, producteur d'agrumes dans le Léon. Déjeuner à Plouzévétré. L'après-midi, visite guidée du château de Kérouzéré à Sibiril.

73 €

par personne
Départ du nord Finistère

78 €

par personne
Départ du sud Finistère



PLAISIRS BIGOUDENS

NOUVEAUTÉ 2026

En matinée, croisière d'1h30 au départ du Guilvinec vers Eckmühl. Déjeuner de langoustines à Haliotika. L'après-midi, visite guidée du centre HALIOTIKA et assistez au retour des chalutiers.

99 €

par personne
Départ du nord Finistère

95 €

par personne
Départ du sud Finistère



© OT Côte de Granit Rose

NOUVEAUTÉ 2026

En matinée, découverte de la chapelle ND de Kerfrons à Ploubezre. Déjeuner au restaurant. Visite guidée du château de Tonquédec, puis du château et jardins de Kergrist "La perle du Trégor".

100 €

par personne
Départ du nord Finistère

100 €

par personne
Départ du sud Finistère



COCHON GRILLE A GOMENE

NOUVEAUTÉ 2026

En matinée, visite guidée de la Maison des Toiles à St-Thélo. Déjeuner et après-midi dansant à l'Auberge du Cadran Solaire à Goméné.

77 €

par personne
Départ du nord Finistère

77 €

par personne
Départ du sud Finistère



NOUVEAUTÉ 2026

En matinée, montez à bord du Napoléon Express à Pontivy et laissez-vous transporter. Déjeuner à Pontivy. L'après-midi, visite guidée de la ville de Pontivy.

93 €

par personne
Départ du nord Finistère

93 €

par personne
Départ du sud Finistère



LE PETIT TRAIN DE BON REPOS

© JP Motel

NOUVEAUTÉ 2026

En matinée, virée au départ de Gouarec à bord du train de Bon Repos. Déjeuner en crêperie. Visite guidée de l'Abbaye de Bon Repos.

74 €

par personne
Départ du nord Finistère

74 €

par personne
Départ du sud Finistère

JOURNÉE DES SAVOIR-FAIRE DE ROSCOFF



Départ pour Roscoff avec une visite de la Brasserie Keravale le matin, incluant une dégustation, déjeuner à Roscoff. L'après-midi, visite de la galerie de la Criée pour découvrir le tri du poisson et les techniques de vente, suivie d'une visite de l'entreprise Algo-plus pour explorer la transformation des algues et dégustation.

68 €

par personne

Départ du nord Finistère

72 €

par personne

Départ du sud Finistère

LA ROUTE DU LIN



Départ pour Saint-Thélo avec une visite guidée de la Maison des Toiles pour découvrir l'histoire du lin et des toiles « Les Bretagnes ». Déjeuner à Saint-Thélo, puis visite guidée de l'Atelier Musée du Tissage à Uzel l'après-midi, explorant l'histoire des tisserands et des toiles. Retour en soirée.

70 €

par personne

Départ du nord Finistère

70 €

par personne

Départ du sud Finistère

LA MAISON DE LA MINE & LE VORGIUM



Départ pour Poullaouen avec une visite guidée de la Maison de la Mine le matin, explorant l'histoire minière du Poher et déjeuner. L'après-midi, visite du centre d'interprétation archéologique de Vorgium à Carhaix, avec des expositions interactives sur la ville romaine antique.

69 €

par personne

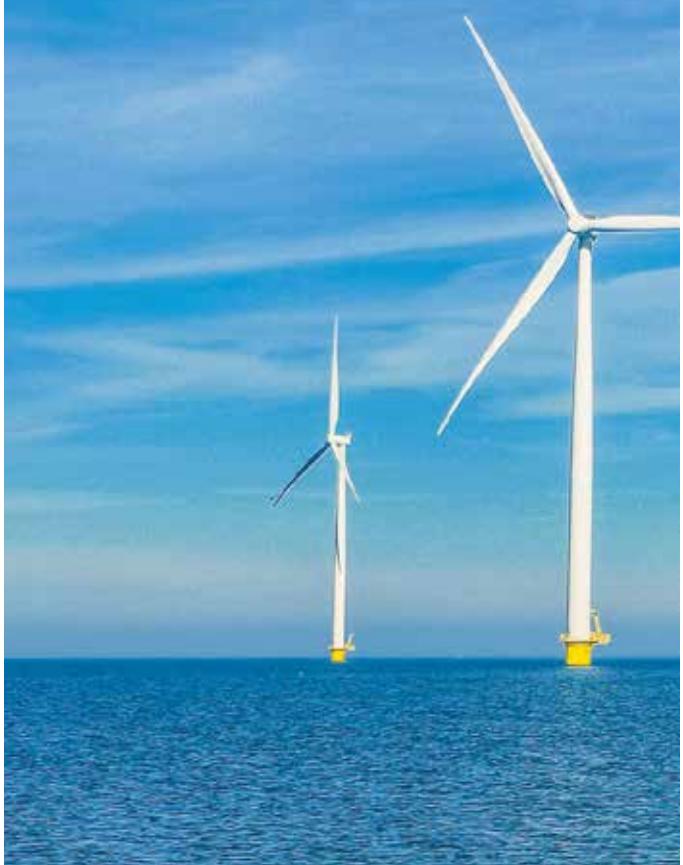
Départ du nord Finistère

69 €

par personne

Départ du sud Finistère

LA SAVONNERIE D'ARMOR ET LE PARC ÉOLIEN DE ST BRIEUC



Départ pour Lanvollon avec une visite guidée de la Savonnerie d'Armor le matin pour découvrir la fabrication des savons. L'après-midi, croisière de 2h30 au départ de Saint-Quay-Portrieux pour explorer le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc et comprendre l'énergie éolienne.

86 €

par personne

Départ du nord Finistère

86 €

par personne

Départ du sud Finistère

JOURNÉE MÉMOIRES EN MORBIHAN



Départ pour Vannes-Meucon avec une visite guidée du Morbihan Aéro Musée le matin, explorant l'histoire aéronautique et spatiale. L'après-midi, visite guidée du Musée de la Résistance en Bretagne à St Marcel, couvrant la période 1939-1947 et mettant en avant les parcours personnels.

79 €

par personne

Départ du nord Finistère

75 €

par personne

Départ du sud Finistère

CROISIÈRE BAIE DE MORLAIX ET ESPACE DES SCIENCES



Embarquez pour une croisière inoubliable en baie de Morlaix. Vous naviguerez entre les îles et îlots, découvrant des paysages époustouflants. La croisière vous mènera à travers des sites historiques tels que le Château du Taureau. Profitez d'un déjeuner à Penzé et d'une visite guidée de l'espace sciences à Morlaix.

97 €

par personne

Départ du nord Finistère

100 €

par personne

Départ du sud Finistère

DÉJEUNER CROISIÈRE DANS LE GOLFE DU MORBIHAN ET L'ÎLE AUX MOINES



Départ pour Baden, suivi d'une croisière commentée de 2h30 sur le Golfe du Morbihan avec déjeuner à bord. L'après-midi, temps libre sur l'île aux Moines, la plus grande île du golfe, avant de retourner à Baden puis vers votre ville en fin de journée.

99 €

par personne

Départ du nord Finistère

96 €

par personne

Départ du sud Finistère

LA SAFRANIÈRE ET L'ODET



Commencez la journée par une croisière commentée sur l'Odé. Déjeuner à Benodet . Visite commentée de la safranière Esprit Safran et Cie à Pouldreuzic, découvrant le safran, l'aloe vera et le curcuma.

86 €

par personne

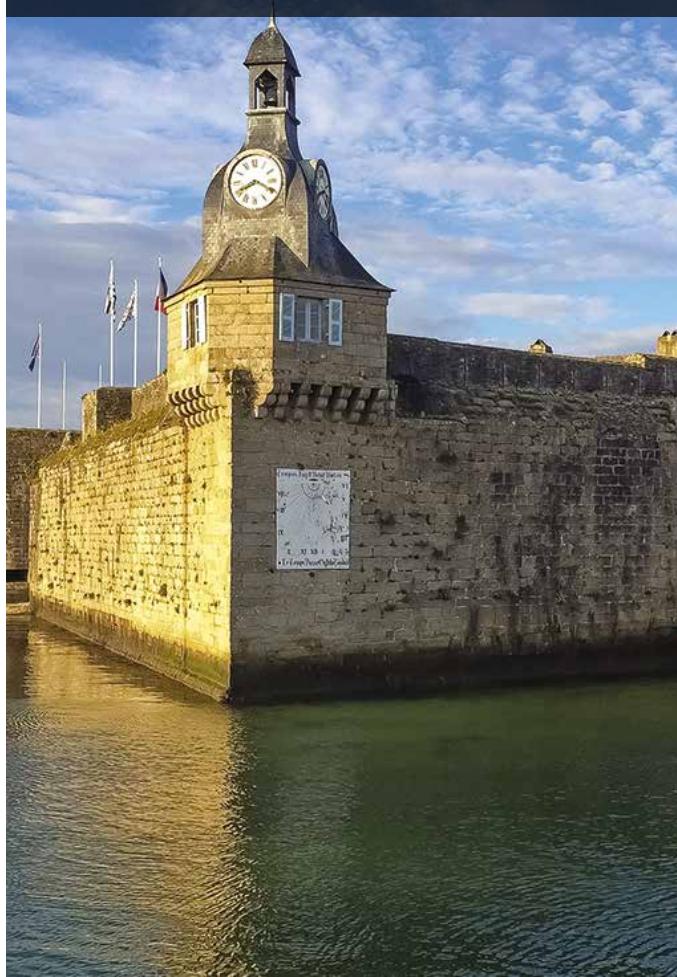
Départ du nord Finistère

82 €

par personne

Départ du sud Finistère

CONCARNEAU CÔTÉ MER



Départ vers Concarneau. Croisière commentée dans la baie, exploration du port de pêche, chantiers navals et déjeuner, temps libre en ville close. Balade en petit train à la découverte de la corniche. Retour en soirée.

89 €

par personne

Départ du nord Finistère

83 €

par personne

Départ du sud Finistère

LA CÔTE DE GRANIT ROSE



© CR de CHIM'AIR

Départ vers Perros-Guirec. Croisière le long de la côte de granit rose, spectacle unique des blocs de granit. Déjeuner à Pleumeur Bodou. Après-midi, visite du château de Rosanbo et Biscuiterie de Plestin les Grèves pour dégustation. Retour en soirée.

90 €

par personne

Départ du nord Finistère

90 €

par personne

Départ du sud Finistère

DOMAINE DE LA HARDOUINAIS



Départ matinal vers Saint Launeuc. Visite du Potager "réenchanté" en permaculture. Exploration du pôle équestre sur un vaste domaine. Déjeuner à l'Auberge de la Hardouinais. Après-midi avec spectacle de chiens Français tricolores et halte au grand étang de La Hardouinais. Retour en soirée.

74 €

par personne

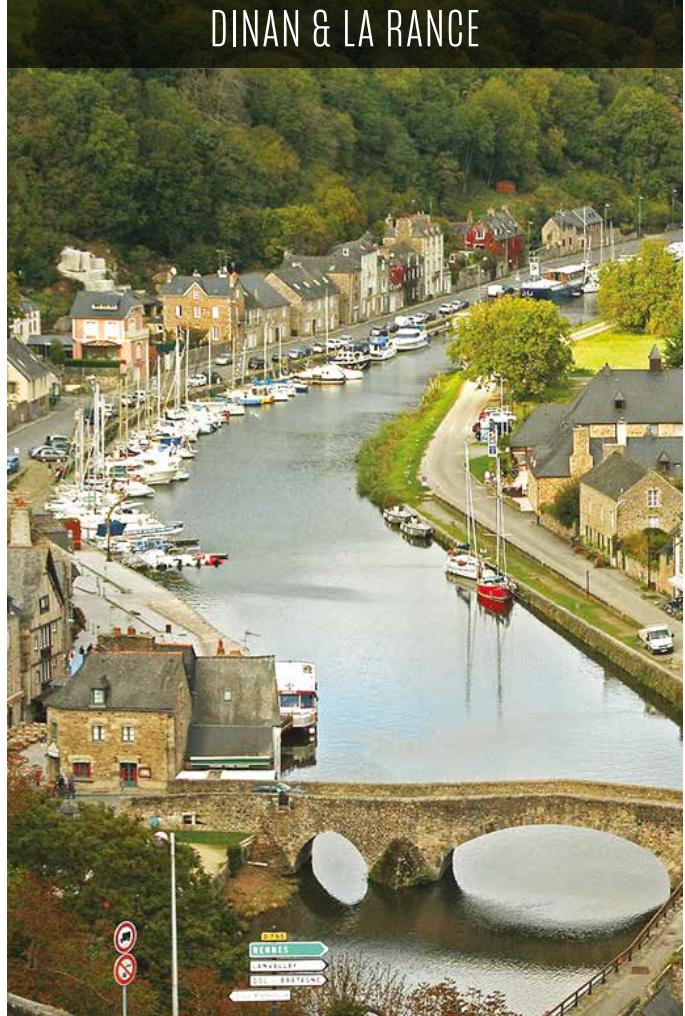
Départ du nord Finistère

74 €

par personne

Départ du sud Finistère

DINAN & LA RANCE



Départ vers Dinan. Visite en petit train. Déjeuner dans un restaurant traditionnel. L'après-midi, croisière commentée de 1h15 sur la Rance à bord du JAMAN V. Retour en direction de votre ville dans la soirée

86 €

par personne

Départ du nord Finistère

86 €

par personne

Départ du sud Finistère

LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS



Départ vers la Presqu'île de Rhuys. Visite guidée du château de Suscino. Déjeuner. L'après-midi, tour panoramique guidé de la presqu'île jusqu'à Port Naval. Retour en soirée.

83 €

par personne

Départ du nord Finistère

80 €

par personne

Départ du sud Finistère

PATRIMOINE ET TRADITIONS EN TREGOR FINISTERIEN



© Thomas Mahieux

En matinée, visite guidée de Guerlesquin. Déjeuner à Plouegat Moysan. L'après-midi, découverte de KERDREGUER, l'écomusée de Plouigneau.

77 €

par personne

Départ du nord Finistère

81 €

par personne

Départ du sud Finistère

QUIMPER PASSIONNÉMENT



ROSCOFF



En matinée visite en petit train touristique de Roscoff. Déjeuner à Roscoff. L'après-midi, croisière commentée de la baie de Morlaix, passage devant le château du Taureau. Visite de la Biscuiterie et dégustation à Roscoff.

85 €

par personne

Départ du nord Finistère

90 €

par personne

Départ du sud Finistère

Départ vers Bénodet. Croisière commentée entre Bénodet et Quimper, avec paysages boisés et rives escarpées de l'Odet. Déjeuner sur Quimper. L'après-midi, visite guidée de Quimper à pied ou en petit train. Retour en soirée.

* OFFRE SPECIALE AVRIL 2026 : -10 € par personne

***92 €**

par personne

Départ du nord Finistère

***87 €**

par personne

Départ du sud Finistère

L'ILE D'OUESSANT



Départ en matinée du Conquet, de Lanildut ou de Camaret sur Mer selon votre ville départ. Transfert en autocar vers le centre bourg pour le déjeuner au restaurant. L'après-midi, tour guidé de l'île en autocar avec arrêts sur les lieux incontournables. Traversée retour vers votre port de départ en fin de journée.

99 €

par personne

Départ du nord Finistère

103 €

par personne

Départ du sud Finistère

BRÉHAT, L'ÎLE AUX FLEURS



Départ de Paimpol pour une croisière commentée de 45 min dans l'archipel de Bréhat. Dépose sur l'île pour le déjeuner et la découverte libre de l'île aux fleurs. Possibilité de visite commentée en petit train touristique ou de visite des verreries de Bréhat (avec suppl.). Traversée retour vers Paimpol en fin de journée.

77 €

par personne

Départ du nord Finistère

77 €

par personne

Départ du sud Finistère

L'ILE DE BATZ



Départ en matinée de Roscoff pour la traversée vers l'île de Batz. Journée libre de découverte sur l'île. Déjeuner au restaurant au centre bourg. Possibilité de visite libre du Jardin Exotique Georges Delaselle (avec supplément). Traversée retour vers Roscoff en fin de journée.

68 €

par personne

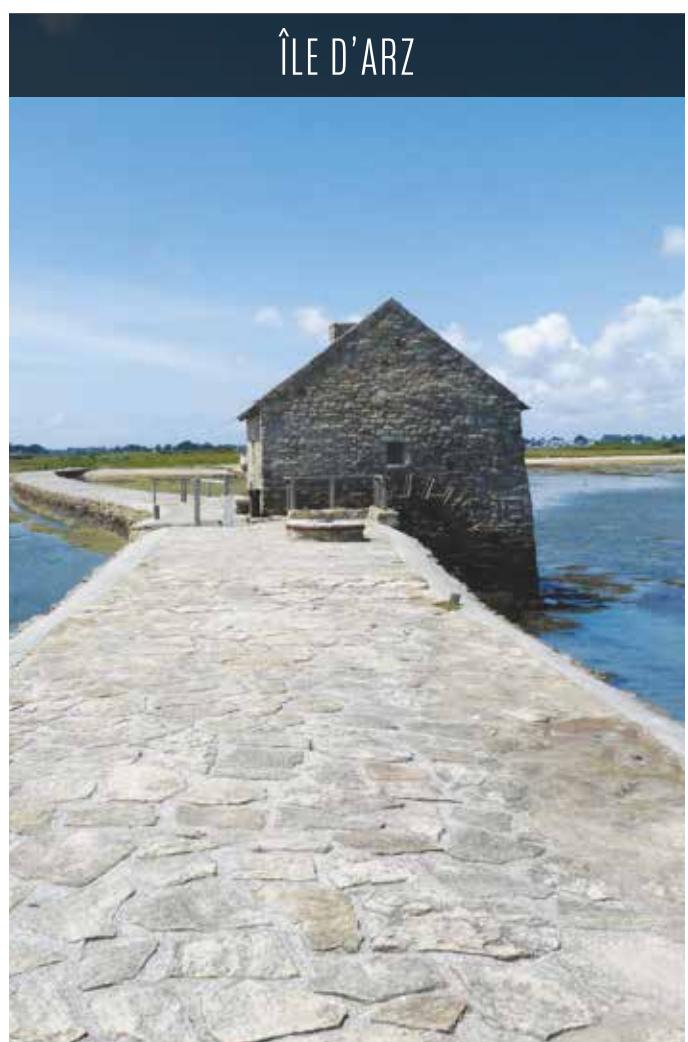
Départ du nord Finistère

73 €

par personne

Départ du sud Finistère

ÎLE D'ARZ



Départ de votre ville en direction de Vannes. Embarquez pour une croisière commentée sur le Golfe du Morbihan et de ses principales îles. Escale sur l'île D'Arz, Déjeuner sur l'île et découverte libre de l'île. Retour en soirée.

83 €

par personne

Départ du nord Finistère

83 €

par personne

Départ du sud Finistère

AQUASHOW ET LA POINTE DU RAZ



FINISTÈRE

En matinée, à Audierne visite guidée de l'Aquashow : aquarium et spectacle d'oiseaux. déjeuner au restaurant à l'aquarium. L'après-midi, découverte libre de Pont Croix et de la Maison du site de la Pointe du Raz.

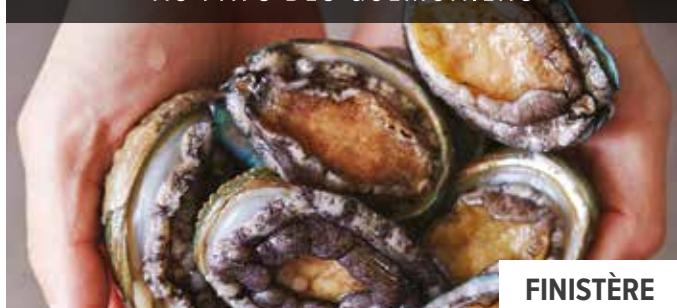
67 €

par personne
Départ du nord Finistère

64 €

par personne
Départ du sud Finistère

AU PAYS DES GOÉMONIERS



FINISTÈRE

En matinée à Plouguerneau, vous serez accueillis chez France Haliotis pour la découverte de cet unique élevage d'ormeaux. Déjeuner au restaurant à Lilia. Visite guidée du nouvel espace Algaé.

77 €

par personne
Départ du nord Finistère

84 €

par personne
Départ du sud Finistère

CAMARET ET LES TAS DE POIS



FINISTÈRE

Départ de votre ville en direction de Térénez. Votre visite guidée commence par la découverte du pont de Térénez. Puis, Camaret sur mer, où vous serez accueillis à la Biscuiterie. Déjeuner au restaurant. Puis balade en mer vers les célèbres Tas de Pois. Retour en soirée.

77 €

par personne
Départ du nord Finistère

79 €

par personne
Départ du sud Finistère

AU FIL DU BELON ET DE L'AVEN



FINISTÈRE

En matinée, A Riec sur Belon visite des huîtreries du Château de Bélon, dégustation. Déjeuner au restaurant à Pont Aven. L'après-midi, croisière commentée sur l'Aven.

86 €

par personne
Départ du nord Finistère

79 €

par personne
Départ du sud Finistère

LA ROUTE DES PHARES



FINISTÈRE

Au départ de Lanildut, embarquez pour une croisière d'une heure en mer et approchez le Phare du Four. Déjeuner à Lanildut. L'après-midi, visite du Musée Mémoire 39-45 et temps libre à la Pointe St Mathieu.

81 €

par personne
Départ du nord Finistère

90 €

par personne
Départ du sud Finistère

CABARET MOUSTACHE



NOUVEAUTÉ 2026

Départ vers Nouvoitou près de Rennes. Découvrez le Cabaret Moustache au cours d'un déjeuner spectacle époustouflant !

118 €

par personne
Départ du nord Finistère

118 €

par personne
Départ du sud Finistère

COCHON GRILLE A ST NIC



FINISTÈRE

En matinée, à Pleyben découverte de la Chocolaterie Châtillon. Déjeuner convivial autour d'un cochon-grillé aux Salles Ty Glaz de St Nic. *Supplément le week-end, +5€.

69 €

par personne
Départ du nord Finistère

69 €

par personne
Départ du sud Finistère

MAISON HENAFF ET LA BAIE D'AUDIERNE



FINISTÈRE

En matinée, au départ de St Evette, embarquement pour une croisière d'1h30 en baie d'Audierne. Déjeuner en bord de mer à Pouldreuzic. L'après-midi, visite guidée de la Maison du Pâté Hénaff avec dégustation.

103 €

par personne
Départ du nord Finistère

89 €

par personne
Départ du sud Finistère

LA FÊTE DES FLEURS



FINISTÈRE

En matinée, à la Pointe de la Torche, découverte en petit train des champs de fleurs, découverte de l'exposition florale à Kaandorp. Déjeuner au restaurant à Plomeur. L'après-midi, Visite guidée du Musée de la Conserverie Alexis Le Gall à Loctudy. Du 7 mars au 7 avril 2026.

75 €

par personne
Départ du nord Finistère

68 €

par personne
Départ du sud Finistère

CONCARNEAU



FINISTÈRE

En matinée, A Trégunc découverte de la conserverie Courtin et dégustation. Visite guidée en petit train touristique de Concarneau. Déjeuner au restaurant à Concarneau. L'après-midi, découverte guidée de la ville close.

65 €

par personne
Départ du nord Finistère

58 €

par personne
Départ du sud Finistère

LA CÔTE LÉGENDES ET LES ABERS



FINISTÈRE

En matinée, direction Kerlouan, visite guidée du village de Ménéham. Déjeuner au restaurant à Paluden. L'après-midi embarquement pour une croisière commentée de deux heures sur l'Aber Wrac'h et l'Aber Benoît.

85 €

par personne
Départ du nord Finistère

85 €

par personne
Départ du sud Finistère

LANDEVENNEC



FINISTÈRE

En matinée, visite libre de Breizh Odyssée. Partez à la découverte de toute la culture et l'histoire bretonne d'hier et d'aujourd'hui. Déjeuner à l'Awen Kafé. L'après-midi, visite guidée de l'Abbaye de Landévennec.

72 €

par personne
Départ du nord Finistère

73 €

par personne
Départ du sud Finistère

LA MAISON DE L'ALGUE EN RADE DE BREST



FINISTÈRE

En matinée, visite guidée de l'espace muséographique « La maison de l'Algue » à Lanildut. Déjeuner au restaurant à Brest. L'après-midi. Croisière commentée en Rade de Brest.

78 €

par personne
Départ du nord Finistère

84 €

par personne
Départ du sud Finistère

LÉGENDES ET TRADITIONS BRETONNES AU YOUDIG



FINISTÈRE

A Brennilis, vous serez accueillis à l'Auberge/Expo du Youdig pour une journée au cœur des Monts d'Arrée. Conférence sur la centrale de Brennilis. Déjeuner Kig Ar Farz à l'auberge. L'après-midi, visite commentée de l'expo du Youdig et visite de Mont St Michel de Braspart.

75 €

par personne
Départ du nord Finistère

75 €

par personne
Départ du sud Finistère

LOCRONAN ET DOUARNENEZ



FINISTÈRE

En matinée, visite guidée de la petite cité de caractère de Locronan. Déjeuner au restaurant à Locronan. L'après-midi, vous serez accueillis à la conserverie Kerbriant à Douarnenez pour la visite de l'entreprise et dégustation.

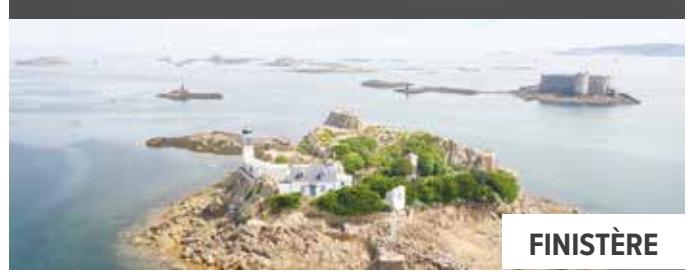
70 €

par personne
Départ du nord Finistère

70 €

par personne
Départ du sud Finistère

KERDREGER ET CHÂTEAU DU TAUREAU



FINISTÈRE

En matinée, visite guidée de Kerdréguer, écomusée Plouigneau. Déjeuner au restaurant à Taulé. L'après-midi, embarquement pour le château du Taureau départ de Carantec.

86 €

par personne
Départ du nord Finistère

92 €

par personne
Départ du sud Finistère

LES DEMOISELLES DU GUILVINEC



FINISTÈRE

Au Guilvinec visite guidée de la cité de la Mer Haliotika. Dégustation de Langoustines et Muscadet. Déjeuner au restaurant. Rencontre avec Scarlette le Corre pour un atelier autour des algues, dégustation. Pour finir, assistez au retour des Chalutiers.

87 €

par personne
Départ du nord Finistère

82 €

par personne
Départ du sud Finistère

MUSÉE DE L'ÉCOLE RURALE ET LES VIEUX MÉTIERS



FINISTÈRE

En matinée, à Trégarvan remontez le temps et découvrez le musée de l'Ecole Rurale. Déjeuner au restaurant à Trégarvan. L'après-midi, visite du musée des vieux Métiers vivants à Argol. retour en soirée.

76 €

par personne
Départ du nord Finistère

76 €

par personne
Départ du sud Finistère

CHATELAUDREN



CÔTES D'ARMOR

En matinée, Visite guidée de Châtelaudren, petite cité de caractère. Déjeuner à la ferme auberge au Char A Bancs. L'après-midi, découverte libre du site autour de la ferme auberge.

75 €

par personne
Départ du nord Finistère

77 €

par personne
Départ du sud Finistère

CITE DES TELECOMS ET 7 ILES



© CR de CHIM'AIR

CÔTES D'ARMOR

En matinée, à Pleumeur Bodou visite guidée de la cité des Télécoms et spectacle sous le radôme. Déjeuner au restaurant à Pleumeur Bodou. L'après-midi, embarquement pour une croisière commentée de l'archipel des sept-îles.

91 €

par personne
Départ du nord Finistère

94 €

par personne
Départ du sud Finistère

LA VALLEE DES SAINTS



CÔTES D'ARMOR

En matinée, à Plougonver découverte de « Parlons Boutique » une reconstitution d'une place de village d'autrefois. Déjeuner au restaurant à Plusquellec. L'après-midi, visite guidée avec audiophones du site de la Vallée des Saints.

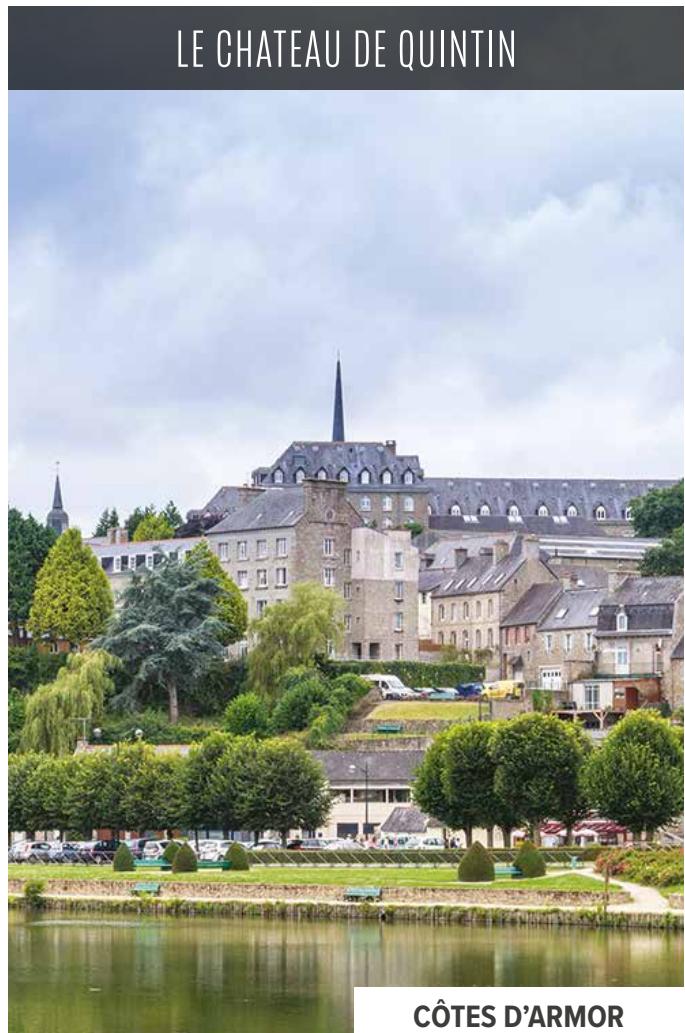
80 €

par personne
Départ du nord Finistère

80 €

par personne
Départ du sud Finistère

LE CHATEAU DE QUINTIN



CÔTES D'ARMOR

En matinée, à Trégeux découverte de la Savonnerie d'Armor. Déjeuner au restaurant au Château de Quintin. L'après-midi, visite guidée du Château. Possibilité de visite théâtralisée avec supplément.

68 €

par personne
Départ du nord Finistère

68 €

par personne
Départ du sud Finistère

LAMBALLE



CÔTES D'ARMOR

En matinée, visite guidée du Musée Maturin Méheut. Déjeuner au restaurant à Lamballe. L'après-midi, visite guidée du Haras de Lamballe.

79 €

par personne
Départ du nord Finistère

79 €

par personne
Départ du sud Finistère

LE LAC DE GUERLEDAN



CÔTES D'ARMOR

En matinée, visite guidée de l'électrothèque du lac de Guerlédan. Déjeuner au restaurant avec vue sur le lac. L'après-midi, embarquement pour une croisière commentée sur le lac.

86 €

par personne

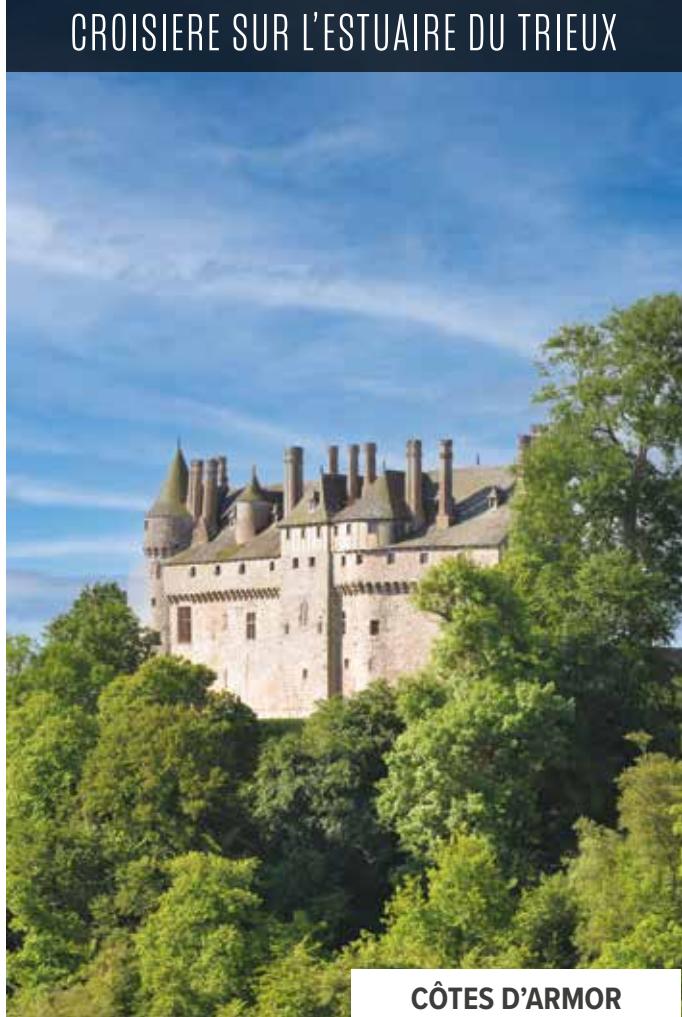
Départ du nord Finistère

91 €

par personne

Départ du sud Finistère

CROISIERE SUR L'ESTUAIRE DU TRIEUX



CÔTES D'ARMOR

En matinée, au départ de Lézardrieux embarquement pour une croisière commentée sur le Trieux. Déjeuner au restaurant à Pontrieux. L'après-midi, visite guidée du Château de la Roche Jagu et découverte libre des jardins.

85 €

par personne

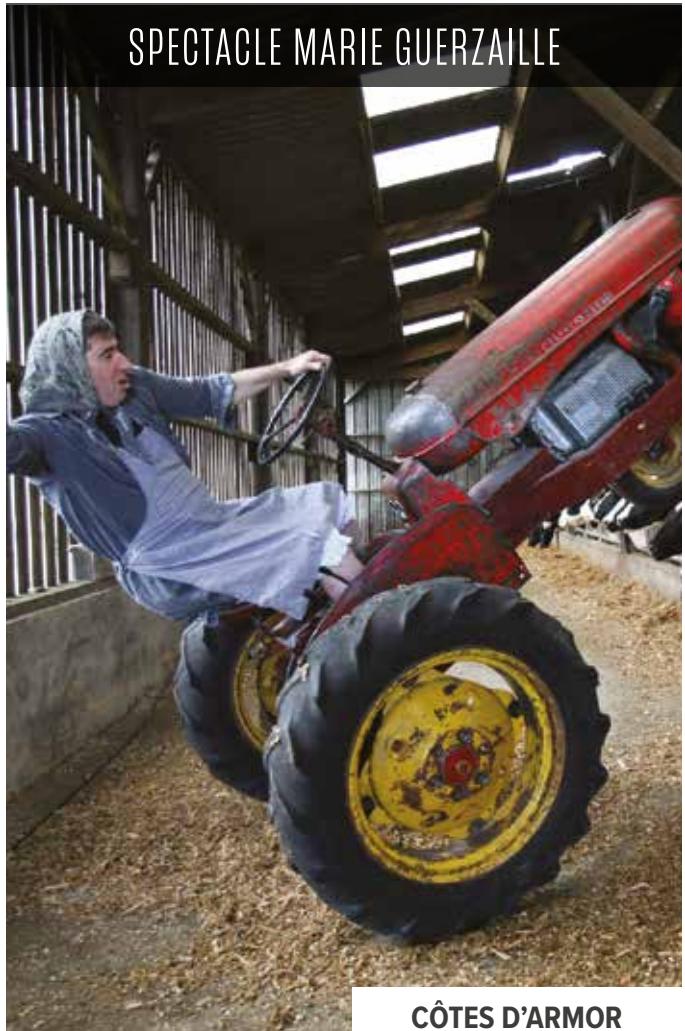
Départ du nord Finistère

88 €

par personne

Départ du sud Finistère

SPECTACLE MARIE GUERZAILLE



CÔTES D'ARMOR

A saint Caradec, rdv à 09h00 à la ferme de la famille Guerzaille pour une journée sous le signe du spectacle et du rire. Déjeuner sur place.

85 €

par personne

Départ du nord Finistère

85 €

par personne

Départ du sud Finistère

PAIMPOL



CÔTES D'ARMOR

En matinée, Visite guidée de Paimpol en petit train, puis visite de la biscuiterie les délices de Paimpol et dégustation. Déjeuner au restaurant à la pointe de l'Arcouest. L'après-midi, visite guidée de l'Abbaye de Beauport.

71 €

par personne

Départ du nord Finistère

72 €

par personne

Départ du sud Finistère

BRANFÉRÉ



MORBIHAN

En matinée, visite guidée du parc animalier pendant 1h. Déjeuner au restaurant sur le site. L'après-midi, découverte libre et spectacle des oiseaux.

98 €

par personne

Départ du nord Finistère

91 €

par personne

Départ du sud Finistère

FESTIVAL INTERCELTIQUE LORIENT



MORBIHAN

En matinée, assistez à la Grande Parade du FIL. Déjeuner au restaurant à Lorient. L'après-midi, temps libre au cœur du festival. **DIMANCHE 2 AOÛT 2026.**

85 €

par personne

Départ du nord Finistère

84 €

par personne

Départ du sud Finistère

TERRE DE NATAE PONT SCORFF



MORBIHAN

En matinée, découverte libre de la cour des métiers d'Arts de Pont Scorff. Déjeuner au restaurant à Pont Scorff. L'après-midi, visite libre du parc animalier LES TERRES DE NATAE.

89 €

par personne

Départ du nord Finistère

83 €

par personne

Départ du sud Finistère

CARNAC ET LA RIA D'ETEL



MORBIHAN

En matinée, visite en petit train touristique de Carnac. Déjeuner au restaurant à Erdeven. L'après-midi, croisière sur la Ria d'Etel.

92 €

par personne

Départ du nord Finistère

90 €

par personne

Départ du sud Finistère

CROISIÈRE SUR LE BLAVET ET HARAS HENNEBONT



MORBIHAN

En matinée, croisière commentée sur le Blavet. Déjeuner au restaurant à Hennebont. L'après-midi, visite découverte du Haras d'Hennebont.

98 €

par personne

Départ du nord Finistère

98 €

par personne

Départ du sud Finistère

PLOUMANACH ET L'AQUARIUM MARIN DE TRÉGASTEL



NOUVEAUTÉ 2026

En matinée, au départ du parc des sculptures, balade en petit train jusqu'à Trégastel. Déjeuner à Pleumeur Bodou. L'après-midi, visite guidée de l'Aquarium marin de Trégastel.

79 €

par personne

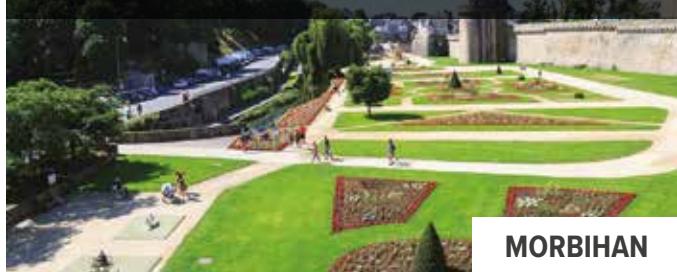
Départ du nord Finistère

79 €

par personne

Départ du sud Finistère

LE GOLFE DU MORBIHAN ET VANNES



MORBIHAN

En matinée, visite commentée en petit train touristique de Vannes. Déjeuner au restaurant à Baden. L'après-midi, croisière commentée d'une heure dans le Golfe du Morbihan.

83 €

par personne
Départ du nord Finistère

83 €

par personne
Départ du sud Finistère

LORIENT L'UNIVERS DE LA PÊCHE EN MER



MORBIHAN

En matinée, Entrez dans les coulisses de la criée de Lorient. Déjeuner au restaurant quartier port de pêche. L'après-midi, traversée en batobus de la rade et petite visite du chantier naval.

84 €

par personne
Départ du nord Finistère

83 €

par personne
Départ du sud Finistère

ROCHEFORT EN TERRE



MORBIHAN

En matinée, accueil à la biscuiterie de Rochefort en Terre et dégustation, puis découverte libre de Rochefort en Terre. Déjeuner au restaurant à Malansac. L'après-midi, découvrez Yves Rocher à La Gacilly.

70 €

par personne
Départ du nord Finistère

69 €

par personne
Départ du sud Finistère

LE VILLAGE DE POUL FETAN



MORBIHAN

En matinée, visite contée du village de Poul-Fetan. Déjeuner à l'auberge du village. L'après-midi, découverte libre de la vie du village.

80 €

par personne
Départ du nord Finistère

77 €

par personne
Départ du sud Finistère

PONTIVY



MORBIHAN

En matinée, Visite guidée de Pontivy « Ville des Rohan ». Déjeuner au restaurant face au lac de Guerledan. L'après-midi, croisière commentée sur le lac de Guerlédan.

87 €

par personne
Départ du nord Finistère

91 €

par personne
Départ du sud Finistère

DOMAINE DE LA BOURBANS AIS



ILLE-ET-VILAINE

En matinée, visite guidée de l'intérieur du Château du Domaine. Déjeuner au restaurant au cœur du parc animalier. L'après-midi, temps libre au parc zoologique puis spectacles de fauconnerie et « des chiens et des hommes ».

89 €

par personne
Départ du nord Finistère

89 €

par personne
Départ du sud Finistère

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter in extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme. Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article

R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Extrait du Code du Tourisme

Article R.211-3 :

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 :

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 :

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article

R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 :

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 :

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissement, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités du paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 :

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 :

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 :

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il n'émeut l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 :

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 :

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN VOYAGES ORGANISES

L'Été (Élorn tour évasion) agence de voyages, sous le N° immatriculation IM029 1000 21, est couvert à titre d'organisateur par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (qui couvre les dommages corporels matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants de voyages par suite de carence ou de défaillance de ses services) souscrite auprès des assurances **ALLIANZ, 17 rue Georges Clémenceau 29400 Landivisiau et par une garantie financière souscrite auprès de Arcus Solutions 3 Cours Charlemagne 69002 Lyon**. Membre SNAV.

Information vérité : en raison des aléas toujours possibles dans les voyages, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle, mais qu'ils peuvent constater et subir des modifications dont nous les prions, par avance, de nous excuser. Les prix, horaires et itinéraires mentionnés dans nos programmes ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés.

Inscriptions : l'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les Entreprises habilitées tourisme et leur clientèle et à nos conditions particulières. Toute inscription doit être accompagnée d'un compte fourfaitaire indiqué sur nos devis. Le solde doit être versé au moins 30 jours avant le départ sous peine d'annulation systématique. En cas d'inscription faite moins d'un mois avant le départ, le règlement total du voyage est dû au moment de l'inscription. Par exception les voyages d'une journée ne feront l'objet que d'un seul versement représentant le prix total de l'inscription par personne. Pour tout versement par correspondance, il est expressément demandé de préciser le voyage auquel se rapporte le dit versement, il ne sera délivré ni facture ni reçu de solde. Tout règlement en espèces donne lieu à un reçu. Les documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour seront remis au client environ 8 jours avant le départ.

Nos prix comprennent : (voir suivant chaque programme). **Nos prix ne comprennent pas** : (voir suivant chaque programme), le pourboire du personnel (guides, porteurs, etc.) qui est laissé à l'appréciation de chacun, toutes les dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont L'Été (Élorn tour évasion) ne peuvent être tenus pour responsables, tel que grève, avions ou bateaux retardés du fait des compagnies aériennes ou maritimes, mauvaises conditions atmosphériques, etc.

Les prix mentionnés dans la brochure ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés; une erreur typographique est possible et les prix et dates de nos voyages sont confirmés par votre agence de voyages lors de votre inscription. Nos prix sont établis de façon forfaitaire. Il en résulte que toute prestation non utilisée du fait du voyage ne donne lieu à aucun remboursement.

Départs : Les départs sont assurés avec un minimum de 50 participants (pour les prix indiqués dans nos brochures) sauf indication contraire. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de modifier le prix d'un voyage (après accord écrit du client), si celui-ci ne réunissait pas un nombre suffisant de participants.

Les décisions d'annulation interviendront au plus tard 21 jours avant le départ (excepté pour les voyages de 1 à 3 jours où le délai est ramené à 7 jours). En cas d'annulation d'un voyage (de notre fait), le client sera remboursé de l'intégralité des sommes versées sans aucune autre indemnité de part et d'autre.

Chambres individuelles : lors de l'inscription, il sera tenu compte des demandes de chambres que les voyageurs désirent occuper (chambre à grand lit, à deux lits, à un lit et chambre à partager).

Cependant le supplément demandé pour l'octroi de chambres à un lit d'une personne n'engage l'organisateur du voyage que dans la mesure où il peut lui-même les obtenir des hôte-liers. En effet, malgré le supplément demandé par ces derniers, le nombre de chambres à un lit est toujours limité pour chaque voyage, leur quantité dans les hôtels étant relativement infime par rapport aux chambres à deux lits et leur confort très souvent moindre (en parti-culier absence fréquente de WC). En cas d'impossibilité de fournir des chambres à un lit, le supplément acquitté) ce effet sera remboursé en fin de voyage, proportionnellement à la non-fourniture de ce service et les voyageurs ayant acquitté ce supplément se verront attribuer une chambre à deux lits, à partager avec une autre personne.

Chambres à partager :

a) **Inscriptions plus de 60 jours avant le départ** : les personnes inscrites en « chambre à partager » et qui se retrouvent en chambre seule indépendamment de leur volonté ne paieront pas de supplément pour une chambre individuelle.

b) **Inscriptions moins de 60 jours avant le départ** : les inscriptions en chambre à partager sont acceptées sous réserve que d'autres personnes aient manifesté le même désir. Dans le cas où cette éventualité ne se présenterait pas, le voyageur concerné devra acquitter le supplément pour une chambre individuelle lors du paiement du solde du voyage. L'impossibilité d'un partage d'une chambre ne constitue en aucun cas un motif valable d'annulation du voyage.

Chambres triples : un logement en chambre triple peut être envisagé mais non garanti formellement. Très souvent la chambre triple sera une chambre double dans laquelle l'hôte-lier aura ajouté un 2^e ou 3^e lit ou même un canapé au détriment de l'espace et du confort, surtout lorsqu'il s'agit de 3 adultes. Les voyageurs désirant utiliser, malgré ces réserves une chambre triple, ne pourront prétendre à aucune réduction, ni indemnité, en cas de non satisfaction.

Réductions enfants : nous consulter suivant la destination.

Formalités de frontières : voir suivant programme et se renseigner à l'agence.

Nous ne pouvons supporter en aucun cas, les frais supplémentaires résultant de l'impossibilité dans laquelle se trouverait un voyageur de présenter un document requis.

Formalités sanitaires : nous consulter.

Bagages : les bagages sont l'objet de tous nos soins. Néanmoins il est demandé aux voyageurs de fixer une étiquette à leurs valises et de s'assurer de l'embarquement de celles-ci avant le départ. Les valises placées sous notre responsabilité dans les soutes à bagages de nos autocars sont assurés jusqu'à concurrence de 76 €uros par personne. Nous déclinons toute responsabilité pour les bagages à mains, vêtements, appareils photos, et autres objets personnels laissés dans les cars en cours de voyage, ainsi que pour les souvenirs achetés en cours de voyage. Nous acceptons de transporter ces derniers sans engager notre responsabilité et dans la limite de la place disponible dans les soutes de l'autocar. D'autre part, il nous est impossible d'assurer les recherches des objets ou vêtements oubliés en cours de voyage. En raison des nombreux problèmes survenus à ce sujet dans le passé, nous ne prendrons aucune demande de recherche en considération. Chaque voyageur a cependant la faculté de souscrire l'assurance qui lui paraîtra opportune concernant ses valises, bagages à main, appareils photos, caméras, etc.

Voyages en Autocar : l'Été (Élorn tour évasion) pas plus que les transporteurs affrétés pour effectuer un voyage, un transport, ou un transfert ne pourront être tenu responsable des cas de force majeure tels que retard alternant au trafic routier, panne de véhicule ou d'air conditionné, fait de grève, accident, perte, avarie.

Annulation du fait de l'Organisateur : le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs. De même si l'annulation du voyage intervient pour

insuffisance du nombre de participants à 21 jours du départ et au delà.

Modification de programme : tous les prix, horaires et itinéraires mentionnés dans les programmes peuvent être modifiés sans avis préalable. Dans ce cas le voyageur pourra à son gré, soit accepter les modifications, soit se libérer de son engagement et se faire remboursé le montant des sommes versées par lui, à l'exclusion de tous dommages et intérêts quelconques. A la date de parution de nos programmes, toutes les excursions, prestations, visites, entrées, soirées, croisières fluviales, traversées maritimes, vol aérien... indiquées sont garanties. Au cas où certains services prévus ne pourraient être assurés, les clients auront droit au remboursement intégral des sommes correspondant aux prestations non fournies, à l'exclusion de tous dommages et intérêts quelconques. Par contre, en cas de fourniture de services supplémentaires d'hôtellerie ou de restauration, une perception complémentaire, correspondant strictement à ces nouvelles dépenses, sera demandée. Nous nous réservons le droit, en cas de circonstances exceptionnelles (conditions météorologiques ou autres) de modifier les itinéraires et l'ordonnance de nos programmes.

Annulation : en cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous à titre de débit.

Pour une annulation : voyage ou journée se référer au contrat de réservation.

Ces frais d'annulation peuvent être couverts à l'exclusion des frais de dossier, par ASSURVER s'il y a lieu. Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés, de même s'il ne peut présenter les documents de police exigés pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité).

Ces conditions d'annulation peuvent être modifiées et ajustées selon le professionnel (voir contrat à la réservation).

Assurance Annulation et Bagages. Nous pouvons vous faire parvenir sur demande l'extrait de la convention d'assurance qui développe l'ensemble des garanties offertes. Le contrat concernant toutes ces garanties vous sera remis au moment de l'inscription.

Assurance Assistance Rapatriement (voir dans chaque programme de la brochure) le contrat concernant toutes ces garanties vous sera remis au moment de l'inscription.

Vols et pertes : l'Été n'est pas responsable des vols commis dans les hôtels. Les clients sont seuls responsables des objets perdus ou oubliés dans les autocars, avions ou hôtels... il nous est impossible de procéder à la recherche d'objets isolés, oubliés ou égarés dans tous moyens de transport ou hébergement en France ou à l'étranger...

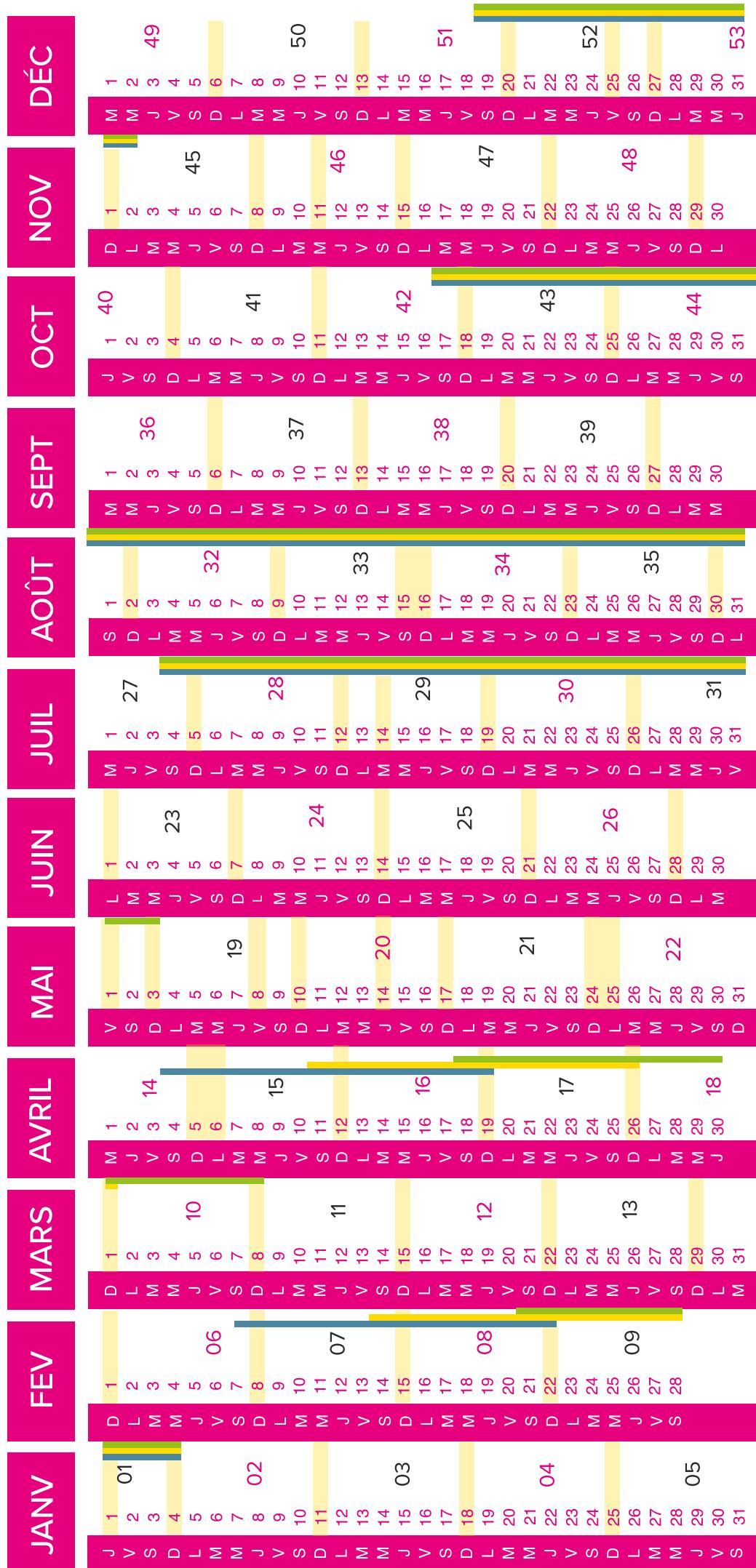
Situations particulières : nous nous réservons le droit de refuser la participation au voyage à toute personne dont la tenue ou la conduite serait de nature à nuire au bon déroulement du voyage.

D'autre part, nous rappelons que le rôle de nos chauffeurs accompagnateurs ou de nos guides accompagnateurs est d'être à la disposition de tous les participants. Ils ne peuvent donc apporter une aide permanente à des personnes ayant des difficultés physiques ou psychiques. Nous ne refusons pas la participation de personnes handicapées à la condition que ces clients soient accompagnés par une personne valide et que leur handicap soit compatible avec la fatigue normale d'un groupe.

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion complète aux conditions ci-dessus. Après avoir saisi le service clients de l'agence et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 3 mois, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site: www.mtv.travel.



2026



ZONE A
Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand,
Dijon, Grenoble,
Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B
Aix-Marseille, Amiens, Lille,
Nancy-Metz, Nantes, Nice,
Normandie, Orléans-Tours,
Reims, Rennes, Strasbourg

ZONE C
Créteil, Montpellier,
Paris, Toulouse,
Versailles

53

49

50

51

47

43

42

41

40

45

36

49

53

53



L'été évasion

Bon voyage !

Aéroport
Brest Bretagne



Notre agence : 2, rue Hélène Boucher
ZA de Mescoden 29260 PLOUDANIEL
Tél. 02 98 83 60 00 - Mail : info@agence-ete.com

www.agence-ete.com

N° d'immatriculation : IM 029 100021
Crédit photos : Adobe Stock® / Pixabay® / Pixels® / Unsplash®
Photos non contractuelles - Tarifs & descriptifs sous réserve d'erreurs typographiques



TOUT
commence
en FINISTERE



COMPRENDRE L'OCEAN POUR MEILLEUR

FONDS DE DÉTENTION DE LA MER

www.oceanopolis.org

10-31-1238

Centre PEFC

Ce produit est issu de
forêts gérées durablement et de
sources contrôlées

www.pefc-france.org



CHÈQUE-VACANCES

20